

Motreff 21 février 1804

MOTREFF

- enquête au 12
- chapelle 1806
- Etat des Biens 1814
- chapelle 1813

ans le moment

pour toute

et d'être

il est le

de servant

effort

Motress 21 fevrier 1804

Messieurs

1^o patron de cette succursale Saint pierre

2^o ames ————— 1000

Communians ————— 700

6^o nom et prenom ————— Jean le Roux

année de naissance ————— 1766

promotion au sac'dou ————— 1797

voilà les Reponses que j'ai a donner dans le moment
en vous suppliant de me croire pour toute
la vie

Votre très humbl et très
Obeissant serviteur Le
Roux desservant
De Motress

Monseigneur

resp. du
autel priv. ~~au~~ au de.

✓

noheff

Je supplie votre grandeur d'être persuadé que personne n'a été
plus sensible que moi au bonheur du Diocèse et surtout du clergé de
Quimper, lorsque la divine providence vous a choisi pour nous
gouverner. Si des infirmités et des occupations Continuelles ne m'en
avoient empêché, j'aurais pris la liberté d'aller vous présenter mon
très humble et très soumis respect.

Je joins mes prières à celles des paroissiens de Notreff pour solliciter
auprès de votre grandeur un autel privilégié pour les Trepasés et la
permission de faire la procession du saint Sacrement et d'en donner
la benediction un dimanche par mois.

Monseigneur, il y a trois chapelles dans cette paroisse: Sainte
Brigite, saint patern et saint Leffroi. Nous désirerions la Conservation
de sainte Brigite et d'être autorisé à employer les matériaux des
deux autres chapelles, qui sont en ruine, aux réparations et à
l'ornement de la mère Eglise de Sainte Brigite et du presbytère
qui n'est ni tendu ni en ruine.

Monsieur Le Desservant de la paroisse de plévin Diocèse de pléven
saint Brieuc, ecclésiastique d'un grand mérite, est seul à portée de
me remplacer, dans mon maladier, qui devient de jour en jour
plus fréquent, votre grandeur aurait-elle la bonté d'approuver

Ce Monsieur pour abonder à Notreff même des Cas réservés &
Censure, Comme Monseigneur de Saint Vrieux m'a approuvé pour
plevin, à Cause de la proximité des deux paroisses qui sont éloignées
de toute autre.

J'ai l'honneur d'être dans les sentiments de la plus profonde
Vénération

Monseigneur

De Votre grandeur

Le 28 février
1806

Le plus humble et. plus obéissant
serviteur Le Roux Doyen de Notreff

Morbef 28 Mars 1813

Les Administrateurs de la fabrique de
notres A.
Monsieur l'Evêque de Quimper

Monsieur l'Evêque

Vous avons dans notre commune Une
chapelle sous l'invocation de St^e Brigitte
Elle nous est nécessaire pour le Culte, pour
les processions les jours des rogations, de la
fête-Dieu et de calamité publique. Il y
tombe un peu d'offrandes qui peuvent contri-
buer aux réparations de notre Eglise ~~par~~
pale et de notre Presbytère. Nous serions
très fâchés que cette chapelle fût suppri-
mée. Nous vous prions de permettre qu'on
y dise la Sainte Messe et de faire auprès

du gouvernement ce qui est nécessaire pour
qu'on y soit autorisé.

Nous avons l'honneur de vous saluer
avec le plus profond respect.

V^{re} Co^{te} Jean Paul
mair
poingnonnee
margillier

Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande, Monsieur, de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir, le plutôt possible, les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens, pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à correspondre, avec promptitude, aux vœux bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

É T A T des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATAIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Motreff	00	Presbitaire et 2 jardins	900 fr	30 fr	nihil	nihil	2 en gîte 21 fr 2 appointement 16 fr 40 c	4 fr 20 c	16 fr 50 c	Le presbitaire manque de réparation. il y a une chapelle en bon état et deux qui menacent ruine l'offrande annuel peut être de 30 fr

Je certifie que cet état est écrit de la main de M^{re} le
Doyen, Desservant de Motreff
Le 10^{me} Curé de Carhaix

115 du f. 9. 1. et 2.
y. 2. 3. qu'il s'entende avec
le moine



M. de la Roche

Monseigneur,

Si, votre grandeur n'a nommé aucun prédicateur pour
le carême prochain à motteff, je la supplie d'accorder cette station
à monsieur. L'audren (jean) desservant de ~~saint~~ plerin & veillé
de saint bieu. il a eu l'honneur de dîner avec votre grandeur
à Kenpuil près carhain.

motteff et plerin se touchent; c'est pour quoi j'ai accepté,
sans votre approbation, monseigneur, la station de plerin;
j'ose vous demander une seconde grace qui est de continuer
pour fabiciens pierre julien et maurice corv'elec; parce qu'ils
sont les plus assidus à assister aux offices et qu'ils remplissent
scrupuleusement leurs devoirs de fabiciens, de devancier et de
Reuler la pâque de quelques semaines.

monseigneur, nous avons dans motteff deux chapelles
entièrement enruinées, pouvons nous ^{en} vendre les pierres les
ardoises, boissages au profit de l'église paroissiale?

Ces deux chapelles ne sont ni vendues ni au nombre
des ~~cha~~ conservées :

J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde
vénération,

Monseigneur,

De votre grandeur

Le plus humble et le plus
obéissant serviteur Le Roux
Desservant de motteff

J motteff
Le 18 xbre
1809